

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date de publication : 4 Novembre 2022

FM000005-04.1-2

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie pour indiquer le bon usage et la manipulation sécuritaire de ce produit. Ce produit peut être emballé pour un usage professionnel ou commercial. Toute utilisation professionnelle doit respecter les instructions indiquées sur l'étiquette du produit et incluses comme référence à la Section 16 de cette FDS. La norme de communication des risques, soit la U.S. OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200), ne s'applique pas au « au produit de consommation » comme défini par le U.S. Consumer Product Safety Act et le Federal Hazardous Substances Act, incluant les produits de consommation utilisés en milieu de travail pour une durée typique et une fréquence d'exposition habituellement faites par les consommateurs lorsqu'utilisés aux fins prévues. Cette FDS est conçue pour couvrir les États-Unis et le Canada. Les différences entre les exigences américaines et canadiennes sont notées le cas échéant.

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

| | | |
|------------------------------|---|--|
| Nom du produit | Dishwasher Detergent Packs - Lemon | Détergent en sachets pour lave-vaisselle automatique - Lemon |
| Synonymes | None | Aucun |
| Utilisation du produit | Lave-vaisselle automatique. | |
| Restrictions à l'utilisation | Suivre les indications sur l'étiquette du produit | |

| | |
|------------------|---|
| Nom du fabricant | Seventh Generation, Inc. |
| Adresse | 60 Lake Street, Burlington, VT 05401, USA |

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Numéro de téléphone en cas d'urgence | É.-U., Canada |
| L-V 8 h – 17 h HE (sauf jour fériés) | 1-800-211-4279 |
| En-dehors de ces heures | 1-800-255-3924 (ChemTel) |

Section 2 : Identification des dangers

| | |
|----------------|---|
| Classification | |
| É.-U. | Ce produit est considéré comme étant dangereux au titre de la Norme de communication des risques OSHA 2012 (Partie 1910.1200 du Titre 29 du CFR). |
| Canada | Ce produit est considéré comme étant dangereux au titre du SIMDUT 2015 |

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Catégorie de danger | |
| Lésion oculaire/irritation des yeux | Catégorie 2A |
| Sensibilisation respiratoire | Catégorie 1 |

| | |
|----------------|--|
| Mot indicateur | |
| DANGER | |

| | |
|---|--|
| Explication(s) du danger | |
| H319 Provoque une grave irritation des yeux | |
| H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé | |

| | |
|--------------------------|---|
| Pictogramme(s) du danger | |
| Danger pour la santé | Le pictogramme de danger pour la santé, qui consiste en une silhouette humaine noire à l'intérieur d'un losange rouge à double bordure. |

| | |
|---|--|
| Mesure(s) de précaution – généralités – produits grand public | |
| Si une consultation médicale est nécessaire, avoir à portée de main le contenant du produit ou son étiquette. | |
| Garder hors de portée des enfants. | |
| Lire l'étiquette avant utilisation. | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| Mesure(s) de précaution – prévention |
|---|
| Se nettoyer soigneusement les mains après manipulation. Porter des lunettes de protection. |
| Éviter de respirer la poussière / fumée / gaz / brouillard / vapeurs / aérosols. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire. |

| Mesure(s) de précaution – intervention |
|--|
| En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si cette opération est facile. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin. |
| En cas d'inhalation: Si la respiration est difficile, retirez la personne à l'air frais et soyez à l'aise pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin ou un centre antipoison. |

| Mesure(s) de précaution – stockage |
|------------------------------------|
| Aucun |

| Mesure(s) de précaution – élimination |
|---|
| Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation en vigueur. |

| Autres dangers non identifiés |
|-------------------------------|
| Non connu. |

| Pourcentage d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue |
|--|
| 0 % du produit se compose d'ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue. Se reporter à la Section 11. |

Section 3 : Composition, informations sur les ingrédients

Quelle que soit la classification des dangers, Seventh Generation divulgue tous les ingrédients ajoutés intentionnellement et, le cas échéant, les ingrédients accessoires ≥ 1 % sur l'étiquette du produit.

| Nom de l'ingrédient | Fonction | Numéro CAS ¹ | Concentration ¹ |
|--|------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| carbonate de sodium | agent nettoyant | 497-19-8 | 30% - 100% |
| citrate de sodium | adoucisseur d'eau | 6132-04-3 | 30% - 100% |
| sulfate de sodium | agent technologique | 7757-82-6 | 10% - 30% |
| percarbonate de sodium | agent nettoyant | 15630-89-4 | 3% - 10% |
| alcools C12-16 ethoxylés propoxylés | agent nettoyant | 69227-22-1 | 3% - 10% |
| silicate de sodium | nettoyant activant | 1344-09-8 | 3% - 10% |
| polyaspartate de sodium | agent nettoyant | 34345-47-6 | 3% - 10% |
| protease (subtilisin) (aep) | agent nettoyant enzymatique | 9014-01-1 | 0.1% - 1% |
| amylase (aep) | agent nettoyant enzymatique | 9000-90-2 | <0.1% |
| huiles essentielles et ingrédients botaniques* | parfum | mélange | <1% |
| Film: | | | |
| alcool polyvinylique | pellicule soluble dans l'eau | RETENU | 1% - 3% |
| glycérine | agent technologique | 56-81-5 | $\leq 1\%$ |
| *Citron : huile d'écorce de citrus grandis (pamplemousse), huile d'écorce de citrus limon (citron), huile de cymbopogon schoenanthus (citronnelle). Contient l'allergène de parfum d-limonène (5989-27-5). | | | |

¹ Quand des fourchettes sont indiquées, la concentration exacte a été effacée, car elle est considérée comme un secret commercial. Quand RETENU est indiquée, le numéro CAS a été effacé, car elle est considérée comme un secret commercial.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Section 4 : Premiers Soins

| | |
|---|--|
| Contact avec les yeux | Rincez rapidement et abondamment avec de l'eau, pendant au moins 15 minutes. Contactez un médecin si une rougeur ou une irritation persiste. |
| Contact avec la peau | Rincer abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin si une irritation ou une éruption cutanée se développe ou persiste. |
| Ingestion | Ne pas vomir de force. Rincer la bouche et boire un verre d'eau immédiatement. Contactez un centre antipoison ou un médecin. |
| Inhalation | En cas d'irritation, transporter la victime à l'extérieur. Si la respiration est affectée, appeler un médecin. |
| Commentaires pour le médecin | Traiter symptomatiquement. |
| Symptômes et effets les plus importants | Une exposition grave peut irriter les yeux. Les symptômes d'une exposition aiguë peuvent inclure les suivants: rougeur et douleur. |

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Comme indiqué en cas d'incendie, utiliser de l'eau, un produit chimique sec, du dioxyde de carbone ou un émulseur. |
| Moyens d'extinction non appropriés | Non disponible. |
| Dangers spécifiques résultant du mélange chimique | Non disponible. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Non disponible. |
| Équipement de protection et précautions pour les pompiers | Les pompiers devraient porter un vêtement protecteur complet et un appareil de protection respiratoire autonome comme ceux utilisés lors d'un incendie. |

Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles | |
| Milieu industriel | Porter un équipement de protection individuelle approprié (se reporter à la Section 8). |
| Précautions environnementales | |
| Éviter de pénétrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les voies d'eau publiques. | |
| Méthode de confinement et de nettoyage | |
| Milieu industriel | Avant tout nettoyage, consultez les informations concernant les risques notées. Le produit peut être glissant si renversé ou mouillé. Évitez les déversements dans les voies d'eau. Évitez les déversements dès la source et contenez le produit. Transférez la poudre dans un contenant pour réutilisation ou pour la jeter. Disposez des liquides selon les réglementations locales, gouvernementales et fédérales en application. |
| Milieu résidentiel | Les petits déversements et fuites peuvent être nettoyés et éliminés dans les ordures ménagères normales. |

Section 7 : Manipulation et entreposage

| | |
|---|---|
| Manipulation sécuritaire | |
| Milieu industriel | Porter un équipement de protection individuelle approprié (se reporter à la Section 8). |
| Milieu résidentiel | Suivre les indications sur l'étiquette du produit. |
| Entreposage sécuritaire | |
| GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX FAMILIERS. Stocker dans le récipient d'origine et le maintenir fermé quand il n'est pas utilisé. Éviter de congeler. | |
| Incompatibilités d'entreposage | Non connu. |

Section 8 : Contrôles de l'exposition, protection individuelle

| | | |
|--|--------------------------------------|--|
| Limites d'exposition | Limites d'exposition professionnelle | |
| Informations sur les composants : | | |
| percarbonate de sodium | 15630-89-4 | ACGIH - TLV-TWA - 10 mg/m3 8 hr TWA particules non classées ailleurs OSHA États-Unis - PEL - 15 mg/m3 8 hr TWA for particules nuisibles |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| | | |
|-----------------------------|-----------|---|
| protease (subtilisin) (aep) | 9014-01-1 | ACGIH - TLV - 0.00006 mg/m3 Plafond AOEC - Asthmagènes - Sensibilisateur (324.010) NIOSH - 0.00006 mg/m3 STEL (60 min) CA, CT, HI, MI, MN, NY, TN, WA - OEL/PEL - 0.00006 mg/m3 STEL (60 min) AB, BC, MB, NB, NL, NT, NS, NU, ON, PE, QC, SK, YT - OEL - 0.00006 mg/m3 Plafond |
| amylase (aep) | 9000-90-2 | AOEC - Asthmagènes - Sensibilisateur (324.17) |
| glycérine | 56-81-5 | OSHA États-Unis - PEL - 15 mg/m3 TWA (brouillard, matière particulaire totale); 5 mg/m3 TWA (brouillard, fraction inhalable) CA, HI, MI, MN, NY, OR, TN, VT, WA - OEL/PEL - 10 mg/m3 PEL (brouillard, taux global d'empoussiérage); 5 mg/m3 TWA (brouillard, fraction inhalable) WA - PEL - 20 mg/m3 STEL (buée, particule totale), 10 mg/m3 STEL (brouillard, fraction inhalable) AB, NB, NT, NU, ON, QC, SK, YT - OEL - 10 mg/m3 (buée) TWA BC - OEL - 10 mg/m3 (buée); 3 mg/m3 TWA (buée, respirable) TWA NT, NU, SK - OEL - 20 mg/m3 (buée) STEL |

| | |
|--|---|
| Mesure d'ingénierie | Ventilation générale |
| Équipement de protection individuelle (EPI) | |
| Milieu industriel | |
| Protection des voies respiratoires | Ventilation générale requise. Porter une protection respiratoire en cas de ventilation inadéquate lors de la manipulation de poudre, poussière ou vaporisation. |
| Protection des yeux | Des lunettes de protection ou une autre forme de protection peuvent être portées. |
| Protection de la peau | Des gants peuvent être portés pour la protection. |
| Mesures d'hygiène | Manipuler en observant les bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. |
| Milieu résidentiel | Aucune précaution nécessaire tant que le produit est utilisé selon les instructions. |

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

| | |
|----------------|--|
| État physique | Solide (poudre dans une pellicule hydrosoluble). |
| Couleur | Blanc. |
| Limpidité | Solide. |
| Odeur | Parfumé. Caractéristiques des ingrédients |
| Seuil olfactif | Non disponible. |

| | |
|---|------------------|
| pH (solution aqueuse) | 10.4 - 11.2 (1%) |
| Point de fusion | Non disponible. |
| Inflammabilité | Ininflammable |
| Limite supérieure d'explosibilité (LSE) | Sans objet. |
| Limite inférieure d'explosibilité (LIE) | Sans objet. |
| Pression de vapeur (mm de Hg) | Non disponible. |
| Densité de vapeur (air = 1) | Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | Soluble |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Masse volumique apparente | Non disponible. |
| COV (% en poids) | Non disponible. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Section 10 : Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | Non disponible. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales d'utilisation et de conservation. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Non connu. |
| Conditions à éviter | Non connu. |
| Substances incompatibles | |
| Milieu industriel | Comburent puissant ou agent réducteur, bases ou acides puissants. |
| Milieu résidentiel | En général, les produits nettoyants ne doivent pas être mélangés avec d'autres produits chimiques ménagers, à moins que ce soit spécifiquement indiqué dans le mode d'emploi. |
| Produits de décomposition dangereux | Non connu. |

Section 11 : Information toxicologique

| | | |
|--|--|---|
| Voie(s) d'exposition potentielle(s) | Yeux. Peau. Ingestion. Inhalation. | |
| Effets d'une exposition aiguë | | |
| Toxicité orale | DL 50 >2000 mg/kg, le calcul se basant sur les ingrédients. | |
| Toxicité cutanée | Non classé. Aucun effet connu basé sur les ingrédients. | |
| Toxicité par inhalation | Non classé. Aucun effet connu basé sur les ingrédients. | |
| Informations sur les composants¹ : | | |
| carbonate de sodium | 497-19-8 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) 2800 mg/kg |
| citrate de sodium | 6132-04-3 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) 5400 mg/kg |
| sulfate de sodium | 7757-82-6 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) >10000 mg/kg |
| percarbonate de sodium | 15630-89-4 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) 1034 mg/kg |
| alcools C12-16 ethoxylés propoxylés | 69227-22-1 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) >2000 mg/kg |
| silicate de sodium | 1344-09-8 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) 1960 mg/kg |
| polyaspartate de sodium | 34345-47-6 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) >5000 mg/kg |
| protease (subtilisin) (aep) | 9014-01-1 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) 1800 mg/kg |
| amylase (aep) | 9000-90-2 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) >7500 mg/kg |
| huiles essentielles et ingrédients botaniques* | mélange | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat), calculé >5000 mg/kg |
| Film: | . | . |
| alcool polyvinylique | RETENU | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) >2000 mg/kg |
| glycérine | 56-81-5 | Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) 27200 mg/kg |
| . | . | . |
| Contact avec les yeux | Irritation modérée, selon les ingrédients. | |
| Contact avec la peau | Non classé pour irritation de la peau, selon les ingrédients. | |
| Sensibilisation de la peau | Non classé pour la sensibilisation cutanée selon les ingrédients. | |
| Sensibilisation respiratoire | Classé pour la sensibilisation respiratoire selon les ingrédients. | |
| Cancérogénicité | | |
| NTP | Aucun ingrédients répertorié | |
| CIRC | Aucun ingrédients répertorié | |
| OSHA | Aucun ingrédients répertorié | |
| Effets sur la reproduction | Non classé, selon les ingrédients. | |
| Mutagénicité | Non classé, selon les ingrédients. | |
| Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition unique | Non classé, selon les ingrédients. | |
| Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée | Non classé, selon les ingrédients. | |
| Risque d'aspiration | Non classé, selon les ingrédients. | |

1 Toxicité orale aiguë DL 50 (rat) : il s'agit d'une valeur fournie par le fournisseur de matières premières ou par la documentation scientifique. Ce n'est pas une valeur générée par Seventh Generation suite à des tests utilisant des rats. Pour déterminer la classification de sécurité des produits et de leurs ingrédients, Seventh Generation utilise des méthodes alternatives ne faisant pas appel à des animaux et de la documentation scientifique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Section 12 : Informations d'ordre écologique

| | |
|--------------------------------|--|
| Écotoxicité | Non disponible |
| Persistance et dégradabilité | Composants non inorganiques sont biodégradables. |
| Potentiel bioaccumulatif | Aucun effet significatif ou danger critique. |
| Mobilité dans le sol | Non disponible. |
| Évolution dans l'environnement | Aucun effet indésirable prévu. |

Section 13 : Considérations sur l'élimination

| | |
|---|---|
| Déchets de produit | Toute élimination doit s'effectuer en conformité avec les lois et réglementations locales, d'État, provinciales et fédérales. |
| Milieu industriel | Quand il est éliminé comme déchet sous sa forme d'origine, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux au titre des réglementations fédérales; toutefois, les réglementations peuvent varier d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre et peuvent désigner le produit comme étant un déchet dangereux. Vérifier avec les autorités locales pour les déchets et les eaux usées. Nous sommes conscients des classifications des déchets par État suivantes : |
| Code de Californie des déchets dangereux | 561 |
| Code du Connecticut des déchets dangereux | CT05 |
| Code de Washington des déchets dangereux | WT02 |
| Code de Washington des déchets dangereux | Toute élimination doit s'effectuer en conformité avec les lois et réglementations locales, d'État, provinciales et fédérales. |
| Milieu résidentiel | Les résidus de produit dans le récipient doivent être jetés aux ordures. Quand il est utilisé comme indiqué, le produit est sans danger pour les fosses sceptiques. |
| Emballages vides | Prévoir un récipient vide pour le recyclage. Si le recyclage n'est pas disponible, jeter aux ordures. |
| Matériau et composant | Boîte en carton Sac en plastique |
| Préparation | Boîte en carton : Recycler. Sac en plastique : Recycler si propre et sec. |
| Instructions | Boîte en carton : largement recyclée. Sac en plastique : Écocentre. |



Section 14 : Informations sur le transport

| | |
|-----------------------------------|--|
| DOT É.-U. | Non réglementé. |
| États des É.-U. | Pour la classification du produit fini pour le transport, voir DOT É.-U. |
| Déchets | Réglementé dans certains États si le produit est éliminé sous sa forme d'origine comme déchet par des utilisateurs/manipulateurs commerciaux. Se reporter à la Section 13 pour les codes de déchets en vigueur par État. |
| TMD Canada (transport de surface) | Non réglementé. |
| IMDG (transport maritime) | Non réglementé. |
| IATA (transport aérien) | Non réglementé. |

Section 15 : Informations d'ordre réglementaire

| | |
|--|---|
| É.-U. | |
| Loi réglementant les substances toxiques (TSCA) | Ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA). |
| Proposition 65 de l'État de Californie | Ce produit n'est pas soumis aux règles d'étiquetage de la Proposition 65 de l'État de Californie. |
| État de Californie Office des ressources de l'air (CARB) | Sans objet. |
| Canada | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



| | | |
|--|--|---|
| Liste intérieure des substances (LIS) | Ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire de la Liste intérieure des substances du Canada (LIS). | |
| Droit d'accès à l'information | Indépendamment de la classification du danger, tous les ingrédients ajoutés intentionnellement et, le cas échéant, des ingrédients accessoires \geq 1% sont divulgués sur l'étiquette du produit. Veuillez vous référer à la section 3. de cette fiche signalétique pour la liste des ingrédients. | |
| Informations sur les composants : | | |
| sulfate de sodium | 7757-82-6 | Massachusetts Pennsylvania |
| glycérine | 56-81-5 | Massachusetts New Jersey Pennsylvania |
| . | . | . |
| Autre | Les parfums utilisés dans ce produit sont conformes aux directives de l'Association internationale des matières premières pour la parfumerie. | |

Section 16 : Autres informations

| | | | |
|--|--------------------------------|---|----------|
| Classification du système d'identification des matières dangereuses (HMIS) Légende : 4-Grave, 3-Sérieux, 2-Modéré, 1-Léger, 0-Minime | SAIN | * | 2 |
| | INFLAMMABILITÉ | | 1 |
| | RISQUES PHYSIQUES | | 0 |
| | PROTECTION INDIVIDUELLE | | E |

| | |
|---|----------------|
| Classification de la National Fire Protection Association (NFPA) | Non déterminé. |
|---|----------------|

| |
|--|
| Informations sur les étiquettes des produits grand public ATTENTION: IRRITANT POUR LES YEUX NOCIF EN CAS D'INGESTION MODE D'EMPLOI REMPLIR LE LAVE-VAISSELLE selon les instructions du fabricant. S'assurer que la vaisselle est lavable au lave-vaisselle. L'argent, l'aluminium et l'acier inoxydable doivent être lavés séparément pour éviter toute décoloration. AJOUTER LE DÉTERGENT : déposer un sachet dans le distributeur principal et fermer la porte du distributeur. Ne pas ouvrir ni percer le sachet. Ne pas manipuler le sachet avec les mains humides. Refermer l'emballage. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX. NOCIF EN CAS D'INGESTION. Éviter tout contact avec les yeux. PREMIER SOINS : Voir la liste des ingrédients pour connaître le contenu du produit. EN CAS DE CONTACT AVEC L'ŒIL : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : Boire beaucoup d'eau et communiquer avec un centre antipoison ou consulter un médecin sans délai. |
|--|

| | |
|----------------------------|---|
| Préparé par | Seventh Generation, Inc. |
| Date de publication | 4 Novembre 2022 |
| Date de révision | 4 Novembre 2022 |
| Note de révision | Sections 1, 3, 8, 9, 11, 13 et 16 révisées. |

Veillez noter : ce produit est fabriqué et commercialisé pour une utilisation professionnelle et une utilisation grand public et il doit être utilisé aux fins prévues comme indiqué sur l'étiquette du produit. Seventh Generation garantit que ce produit est conforme aux spécifications de nos normes quand il est mis en marché et quand il est utilisé selon les indications. À notre connaissance, les informations contenues dans la présente sont exactes. Toutefois, nous n'assumons aucune responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans la présente. La responsabilité de la décision finale concernant la convenance d'un produit, quel qu'il soit, incombe au seul utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec les précautions qui s'imposent. Bien que certains risques soient décrits dans la présente, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Les autres abréviations utilisées dans ce document sont les suivantes :

DOT – (É.-U.) Ministère des Transports

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EPA – (É.-U.) Agence de la protection de l'environnement des États Unis

CIRC – Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP – (Département des États-Unis de la santé et des services à la personne), Programme national de toxicologie

OSHA – (É.-U.) Occupational Safety and Health Administration

TMD – (Canada) Transport de marchandises dangereuses

SIMDUT – (Canada) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la fiche de données de sécurité